RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

PR 262

Genève, le 21 février 2003
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

41/03

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 14 janvier 2003, reçue le 13 février 2003, concernant :

un crédit budgétaire supplémentaire de 108 000 F destiné au collectif assumant le projet « Ge.02, de quoi ge me mêle ? » pour le travail qui fera suite à la Journée genevoise du 14 septembre 2002 à Expo.02

et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance financière des communes

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Le secrétaire général du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement :*

Claude Convers

Date d'affichage : 23 janvier 2003
Fin délai référendaire le : 4 mars 2003